




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-500**

Séance publique du

9 novembre 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20181109- lmc1144581-DE-1-1
Date de signature : 13/11/2018
Date de réception : mardi 13 novembre 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET EXCEPTIONNELLE POUR
LA JEUNESSE - ADOPTION D'UN AVENANT**

Le 9 novembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 02/11/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Abbassia BACHI à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Jean BOULHOL à Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Michele EINAUDI, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Charlotte BENON, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Reine MERGER, Monsieur Alexandre GALLESE à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Josyane SOLARI à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Coralie JAUSSAUD.

Secrétaire : Karima ZERKANI-RAYNAL

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Jeunesse Petite Enfance,
Enfance

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2018

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET EXCEPTIONNELLE POUR LA JEUNESSE - ADOPTION D'UN AVENANT - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence soutient les associations qui œuvrent dans le champ de l'animation et de la Jeunesse.

Il est proposé de verser des subventions d'un montant total de 18 800 € réparti comme suit pour l'association « **Centre Socio-Culturel Jean Paul Coste** » qui met en œuvre deux projets :

- Aide de 10 000 € pour le projet d'une création pluridisciplinaire intitulée "numéro 187" sur la thématique de l'art comme moyen de résistance, construite à partir des œuvres réalisées par des artistes internés au Camp des Milles durant la 2ème guerre mondiale.

- Aide de 8 800 € pour la réalisation d'un "média participatif associatif ", le CSC JP Coste étant labellisé " Espace Régional Internet Citoyen (ERI).

Par ailleurs, il est proposé de soutenir l'association "**EUROCIRCLE**" pour un montant de 5 000 € qui développe et réalise « **Envol 2** » projet européen dans le domaine de la mobilité internationale pour promouvoir l'insertion et l'employabilité des jeunes et l'émergence d'une citoyenneté européenne active. L'association développe des partenariats avec des structures des pays européens et des pays tiers et soutient des projets interculturels mis en œuvre dans le cadre notamment des domaines de la mobilité, de l'écologie, de la culture, des affaires sociales, de l'éducation, de l'emploi. En 2017-2018, ce projet avait permis à un jeune

volontaire européen d'être accueilli au sein de la Fondation Vasarely, et à 5 jeunes aixois de partir en service volontaire à l'étranger. Cette année, pour la rentrée 2018-2019, la Ville propose d'accueillir directement un jeune volontaire au sein de ses services, plus précisément à la Direction Jeunesse – Petite enfance -Enfance, pour y développer des projets en lien avec le Conseil Municipal des Adolescents et le guichet unique d'information Eurodesk du Centre Information Familles. Dans le même temps, le projet prévoit également le renouvellement du déplacement à l'étranger de 5 jeunes aixois.

Enfin, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle pour un montant de 1 300 € à l'association **Anonymal** qui met en œuvre l'action de l'Open Bidouille Camp Junior 2018-2019.

Ces subventions ont été validées en date du 10 octobre 2018.

En conséquence, je vous demande mes chers collègues de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des sommes détaillées dans le tableau joint à la présente délibération.
- **DIRE** que la somme de 23 800 € (vingt-trois mille huit cents euros) sera imputée sur la ligne budgétaire 422-6574-924 (1529) « Subventions jeunesse » qui présente les disponibilités suffisantes.
- **DIRE** que la somme de 1 300 € (mille trois cents euros) sera imputée sur la ligne budgétaire 422-6748-924 (2280) « Subventions jeunesse » qui présente les disponibilités suffisantes.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la Petite Enfance, à la Jeunesse et aux Accueils de Loisirs sans Hébergements à signer l'avenant correspondant.

DL.2018-500 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET
EXCEPTIONNELLE POUR LA JEUNESSE - ADOPTION D'UN AVENANT -

Présents et représentés	: 53
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 4
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 48
Contre	: 1

Ont voté contre
Josyane SOLARI

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote
Laurent DILLINGER Muriel HERNANDEZ Sophie JOISSAINS Stéphane PAOLI

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 13/11/2018
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**DOTATIONS DE LA JEUNESSE
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2018**

Tiers	Association	Objet de l'Association	DOTATIONS 2016	DOTATIONS 2017	PROPOSITION DOTATIONS 2018
		Subvention de Fonctionnement DE LA JEUNESSE – Ligne N° 1529			
9205	CSC JEAN PAUL COSTE	Création pluridisciplinaire intitulée n°187 du camp des Milles	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
9205	CSC JEAN PAUL COSTE	Espace Régional Internet Citoyen (ERIC)	8 800,00 €	8 800,00 €	8 800,00 €
en cours	EUROCIRCLE	Projet Envol 2	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
	TOTAL		18 800,00 €	18 800,00 €	23 800,00 €

Tiers	Association	Objet de l'Association	DOTATIONS 2016	DOTATIONS 2017	PROPOSITION DOTATIONS 2018
		Subvention Exceptionnelle DE LA JEUNESSE– Ligne N° 2280			
9280	ANONYMAL	Open Bidouille Camp Junior	0,00 €	0,00 €	1 300,00 €
Total					1 300,00 €

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS
(DCM 2018-355 - Conseil Municipal du 16 juillet 2018)
entre
LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE
et
LE CENTRE SOCIOCULTUREL JEAN-PAUL COSTE
N° de tiers : 9205**

Il est établi un avenant n°1 à la convention d'objectifs entre :

La Commune d'Aix-en-Provence

Le Maire en exercice, ou par délégation, l'Adjoint délégué à l'Éducation, Petite Enfance, Jeunesse, Accueils de Loisirs sans hébergement (ALSH), Caisse des Écoles, Restauration Scolaire, Aide au Soutien Scolaire, agissant en vertu de la délibération numéro du Conseil Municipal du , ci-après désignée « la Commune » ,

d'une part,
et

L'Association «Centre Socioculturel Jean-Paul Coste »

dont le siège social est sis 217, avenue Jean-Paul Coste 13100 Aix-en-Provence, N° Siret : 300 096 161 00017, représentée par sa Présidente Madame Janine BERGE qui en a reçu l'habilitation, par décision du 1^{er} juillet 2015. ci-après désignée « l'Association » ,

d'autre part.

PREAMBULE

Politique Publique:12- Développement des services de proximité aux aixois et aixois

Par délibération du 16 juillet 2018, n° 2018.355, la Ville a adopté une convention d'objectifs annuelle établie avec l'Association sur la base d'un montant de 38 550 € pour l'année 2018.

La Commune a adopté lors du Conseil Municipal du 16 juillet 2018 une Convention annuelle d' Objectifs conclue avec l'Association (DL. 2018-355).

Il est aujourd'hui attribué à l'Association une subvention complémentaire au titre d'actions culturelles .

ARTICLE I :

L'article IV-1 « Moyens accordés par la Commune - Subventions » de la

Conventions d'objectifs 2018 est complété comme suit :

a) **Détermination des montants** :

L'aide financière de la Commune allouée au titre du présent avenant s'élève à **18 800 euros (dix huit mille huit cent euros)** à titre de subvention de fonctionnement complémentaire comme suit :

- **10 000 €** pour le projet d'une création pluridisciplinaire intitulée « numero 187 »
- **8 800 €** pour la réalisation d'une médiation culturelle.

b) **Modalités de versement** :

L'aide de la Commune sera créditée au compte de l'Association suivant les procédures comptables en vigueur, en une seule fois, au cours du quatrième trimestre 2018.

ARTICLE II :

Toutes les autres clauses de la Convention d'Objectifs établie entre la Commune et l'Association demeurent inchangées.

ARTICLE III :

Tout litige relatif à l'exécution du présent avenant relèvera de la compétence juridictionnelle du Tribunal administratif de Marseille.

Fait à Aix-en-Provence, le

Pour l'Association,

La Présidente

Pour la Commune,

Le Maire

Maryse JOISSAINS-MASINI

Ou par délégation l'élue déléguée, en vertu de l'arrêté n°A 2018-651 du 19 avril 2018.

Brigitte DEVESA